



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



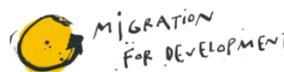
D.A.D.L



Cellule de Lutte contre la Malnutrition



MEFP



Financié par :
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

Mis en oeuvre par :
IOM • OIM

**TDR de l'Atelier national d'intégration des
dimensions transversales (Genre, nutrition,
changement climatique et migration) dans le
guide national de planification du
développement territorial**

**Plateforme
nationale de la
planification locale
au Sénégal**

1. Contexte

Le Sénégal s'est engagé, depuis 1961, dans la voie du développement planifié avec l'élaboration de plans de développement aux niveaux national, régional et local. Cette dynamique de planification a permis la réalisation, entre autres, de documents de stratégie à long, moyen et court termes parmi lesquels le Plan national d'Aménagement du Territoire, les deux études prospectives (Sénégal 2015 et Sénégal 2035), la Stratégie nationale de Développement Economique et Sociale, le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social mais également des Plans Régionaux de Développement Intégré, des Plans Locaux de Développement, des Plans d'Investissements Communaux et des plans sectoriels.

Dans cette dynamique, la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois 96-06 portant Code des collectivités locales et 96-07 portant transfert des compétences aux collectivités locales, réaffirme l'attribution d'une compétence propre et pleine en matière de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement et le principe de la libre administration des collectivités territoriales. Cette loi érige le principe de la participation citoyenne.

Malgré l'avènement d'un guide harmonisé de planification locale, piloté par la plateforme nationale de la planification locale, il est aisé de constater que les thématiques transversales développées par les acteurs du développement territorial sont insuffisamment intégrées dans ce vaste processus. Certes, avec ce guide, les horizons temporels, les calendriers, les coûts de réalisation des plans et leurs contenus s'harmonisent de plus en plus, mais la multiplication, la non précision des outils, ainsi que leur faible appropriation par les acteurs restent encore des défis à prendre en charge.

Dans cette perspective, l'amélioration du guide de planification, élaboré en 2011 puis actualisé en 2016, en l'articulant aux Objectifs de Développement Durable et au Plan Sénégal Emergent, prenant en compte les enjeux liés aux changements climatiques, au genre, à la nutrition et à la migration, constitue aujourd'hui une conditionnalité pour le développement durable des territoires. C'est dans ce contexte que le présent atelier s'opérationnalise.

Quatre (4) axes thématiques sont proposés :

2. Enjeux et Défis

Concernant le **changement climatique**, dans leurs formats actuels, les processus budgétaires et l'élaboration des plans locaux de développement ne permettent pas d'intégrer suffisamment la dimension "**changement climatique**". Ils ne tiennent pas suffisamment compte, dans leurs démarches et analyses, des questions de vulnérabilités au changement climatique de façon pragmatique et n'apportent ainsi pas de réponses transformationnelles

et durables à ces questions. Par conséquent, le processus de planification actuelle ne permet pas d'aller vers des « territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 », tel que défini dans la vision de l'Acte 3 de la décentralisation, au regard des risques climatiques attendus et susceptibles d'affecter sérieusement les ressources concernées par les compétences transférées.

Les nombreuses tentatives de prise en charge de l'adaptation et de l'atténuation à l'échelle communale ou communautaire, grâce au parrainage de projets/programmes, ne sont pas suivies d'effets perceptibles ou durables sur le terrain. En réalité, les communautés n'ont pas observé de changements majeurs, car les actions d'adaptation et de résilience proposées face aux risques et catastrophes climatiques n'intègrent pas les outils de planification et n'ont, par conséquent, pas d'incidences budgétaires. L'Etat, les Partenaires technique et financier et les acteurs de la communauté internationale sont désormais conscients de la place et du rôle des territoires dans la lutte contre les changements climatiques, qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation.

En lien avec le genre, en dépit des acquis obtenus, il est constaté que l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité dans tous les domaines. Les femmes et les hommes ne jouissent pas encore des mêmes droits dans la pratique marquée par des déséquilibres de genre, notamment dans l'accès aux ressources et services sociaux de base.

Or, les autorités locales qui sont les sphères de gouvernance les plus proches de la population, représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire. Elles peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Ainsi, pour favoriser une meilleure intégration des besoins des hommes et des femmes dans leur quotidien et garantir le développement et l'amélioration équitable de l'accès des femmes aux ressources et aux services au niveau local, la dimension genre doit être prise en compte dans l'élaboration des plans, des méthodes, des outils et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale. Ainsi, à tout point de vue, il est nécessaire que le genre soit pris en charge dans les processus de planification et de budgétisation des plans de développement.

Relativement à la nutrition, nonobstant les multiples efforts notés depuis quelques années, et d'importants acquis permettant au Sénégal d'afficher des taux de malnutrition parmi les plus bas en Afrique Subsaharienne, des réels défis subsistent encore. Parmi ceux-ci, le renforcement de la contractualisation avec les collectivités locales et de la responsabilisation des communautés pour un meilleur portage des questions de nutrition constitue un axe d'un réel enjeu. La finalité est le renforcement de la résilience des communautés et l'amélioration du cadre de vie. Pour ce faire, il est nécessaire de développer une approche multisectorielle, dans le cadre d'une gouvernance intégrée, pour impulser une prise en charge de la nutrition impliquant de façon efficace l'ensemble des parties prenantes.

L'atteinte des objectifs de Renforcement de la Nutrition au Sénégal, est fortement dépendante de son niveau d'appropriation et de portage par les niveaux national, déconcentré, décentralisé et communautaire. Ce positionnement des collectivités locales

pour assurer un fort leadership local autour de la Nutrition devrait être renforcé d'autant que le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) 2017-2021 sera mis en œuvre dans un contexte particulier marqué par la réforme de la décentralisation, communément dénommée Acte 3 de la décentralisation et qui traduit une forte volonté politique de promouvoir le développement territorial.

Les interventions de nutrition au niveau local sont aujourd'hui portées par plusieurs acteurs d'où la nécessité d'une bonne coordination par les instances dirigeantes des Collectivités territoriales. Cette orientation multisectorielle devra s'adosser, au niveau territoriale, sur des outils adaptés de programmation, de mise en œuvre et de suivi évaluation des options locales de développement en cohérence avec les orientations nationales et sectorielles.

Au plan de la migration, dans un contexte global de mobilité, d'urbanisation et de décentralisations croissantes, la migration et le déplacement sont des phénomènes principalement urbains. En effet, on considère que 60% des 14,4 millions de réfugiés et 80% des 38 millions de déplacés internes vivent en milieu urbain. De plus, la proportion de migrants et de réfugiés vivant en milieu urbain a augmenté de 8% ces trois dernières années. Ainsi, ce sont les autorités locales et régionales qui se retrouvent en première ligne pour gérer les impacts, à la fois positifs et négatifs, de la migration. Si une réponse nationale reste cruciale et nécessaire, elle doit s'aligner sur les réalités locales puisque des inégalités, un des facteurs identifiés de la migration, persistent non seulement entre différents pays mais aussi à l'intérieur des pays, exigeant par la même une approche intégrale et ascendante depuis le niveau local.

En vue de permettre aux autorités locales de mieux intégrer la migration dans les processus de développement, il serait utile que le gouvernement participe et soutienne la planification locale sur les questions migratoires et les outils à leur disposition, afin que leurs activités de développement puissent avoir un impact plus grand et prévenir la migration irrégulière. Ce soutien devrait aussi prendre la forme d'un meilleur dialogue entre gouvernement et autorités locales sur les questions de migration. Les collectivités désirent être consultées et/ou associées sur les activités en direction des migrants, afin qu'elles puissent souligner les particularités de chaque territoire et relayer les informations à leur échelle. Cela permettrait ainsi d'assurer une mise en œuvre efficace de ces programmes ou d'une politique nationale migratoire. De la même façon, ces dispositifs encourageraient les autorités locales à s'investir dans les questions de migration, construire des liens avec leur diaspora, et sensibiliser les migrants potentiels ou de retour.

Fort de ces quelques défis ci-dessus énumérés, les animateurs de la plateforme nationale de la planification locale ont décidé d'organiser un atelier national regroupant des experts de divers profils, pour enrichir le guide national de planification du développement territorial, d'outils spécifiques pour une meilleure territorialisation des politiques publiques.

3. Objectif général

L'objectif est de **co-produire des outils complémentaires** des différentes phases du guide de planification du développement territorial, à partir des expériences et d'outils spécifiques aux dimensions transversales (genre, migration, changement climatique et nutrition).

3.1 Objectifs spécifiques

1. concevoir des outils pour prendre en compte des dimensions transversales dans les **différentes phases du cycle de planification du développement territorial**,
2. élaborer des outils pour l'intégration des préoccupations transversales dans les **mécanismes de suivi évaluation participatif** des plans de développement territorial;
3. établir des outils de **contrôle** du niveau de sensibilité des dimensions transversales des plans de développement territorial avant leur adoption par les organes délibérants des collectivités territoriales et leur approbation par les autorités administratives.

3.2 Résultats attendus

1. les outils prenant en compte des dimensions transversales dans les différentes phases du cycle de planification territoriale sont conçus;
2. les outils pour l'intégration des préoccupations transversales dans les mécanismes de suivi évaluation participatifs des plans de développement territorial sont élaborés;
3. Les outils de contrôle du niveau de sensibilité des dimensions transversales des plans de développement territorial avant leur adoption par les organes délibérants des collectivités territoriales et leur approbation par les autorités administratives sont établis.

4. Méthodologie

La finalité de tout système de planification est de satisfaire, au mieux, les besoins actuel et futur des populations. Il doit assurer l'équilibre dans l'accès aux infrastructures et services sociaux de base pour, en somme, garantir le bien-être des populations là où elles puissent se trouver. Il se veut un outil d'organisation et de gestion de l'espace, un cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire toutes les interventions. Par ailleurs, l'élaboration d'un document de planification renseigne sur un souci de mettre à la disposition des acteurs locaux, un outil de référence pour une meilleure programmation et répartition des investissements dans l'espace, de répondre de manière judicieuse et, avec équité, aux besoins des populations dans une vision prospective de développement harmonieux et équilibré de la Collectivité territoriale.

Ainsi, l'objectif général d'un document de planification est de promouvoir le développement harmonieux et durable de la Collectivité territoriale.

L'atelier constitue donc un espace d'échange important pour les praticiens du développement territorial. Il mettra en évidence une approche centrée sur les outils et les résultats : donc une approche "leçons apprises", en tenant en compte les échecs, les succès et les perspectives d'intervention. La perspective de l'ensemble des communications est à inscrire dans la réflexion en cours portant sur l'opérationnalisation des documents de planification du développement territorial intégrant les dimensions transversales.

L'animation sera faite par les praticiens du développement local, des administrations centrales et territoriales, des ONG, etc. Des **exposés en plénières et des travaux de groupe** seront alternés, dans une dynamique participative et inclusive.

AXE 1 COMMUNICATION EN PLENIERE

Dans le cadre de cet atelier national, six (06) communications et quatre (04) restitutions seront faites en plénière. Il s'agit de :

- 1) **Le Consultant/ facilitateur** fera une **présentation générale sur le contenu des tdrs**. Il passera en revue les axes et la démarche méthodologique ainsi que les objectifs et résultats attendus.
- 2) La **Direction de l'Appui au Développement local**, au nom de la plateforme nationale, fera une communication sur les grandes lignes et étapes de la planification du développement territorial consignées dans le guide. Cette communication permettra de faire un rappel synthétique du guide de la planification du développement territorial.
- 2) les **différents porte-paroles des groupes thématiques** présenteront dans un premier temps, le contexte d'intervention de la thématique. Ensuite, ils aborderont les enjeux et défis liés à l'intégration des outils spécifiques dans le guide de la planification locale. Des questions focales seront ainsi abordées. Quelles sont les atouts et faiblesses notés dans les outils de planification du développement territorial, les opportunités et menaces (AFOM) à exploiter et/ou circonscrire pour une prise en compte des dimensions transversales. Enfin, ils identifieront, en guise de recommandations pratiques, quelques axes de réflexion pour une intégration de la dimension spécifique visée, dans le guide de planification du développement territorial.
- 3) Le **Directeur du Secteur public local (DSPL)** fera une communication sur les points d'attention à surveiller et les préalables à saisir (Chapitre, rubrique, ligne budgétaire et activité) pour une intégration des activités liées aux dimensions transversales dans le budget de la collectivité territoriale. Il s'agira, dans ce communication, à partir des expériences concrètes, de revenir sur la spécificité de l'appui budgétaire et ses rigueurs mais aussi ses atouts pour tout acteur de développement territorial.
- 4) **Les différents rapporteurs** feront une restitution des travaux de groupe selon le canevas et les consignes annoncés dans les Tdrs des travaux de groupe.

Dans le cadre de cet atelier national, quatre groupes de travail seront organisés. Il s'agit de :

- Groupe de travail Nutrition "les affamés"
- Changement climatique "Les surchauffés"
- Genre "Les minorités"
- Migration "Les clandestins"

5. PRINCIPE/CONSIGNE DE TRAVAIL

Les outils qui sont produits dans ce présent atelier doivent être mis en parallèle avec les différentes étapes du guide et doivent répondre aux critères suivants :

- a. **synthétique** : la présentation de chaque outil proposé et son illustration ne doivent pas dépasser une page recto-verso ;
- b. **ciblé** : chaque outil doit détailler à quelle étape du processus de planification il rentre en jeu, quel objectif il permet d'atteindre et à qui il s'adresse ;
- c. **concret** : Chaque outil doit présenter une liste d'étapes et recommandations pratiques facilement adaptable par les utilisateurs ;
- d. **illustré** : Chaque outil doit fournir un/de courts exemples d'utilisation de l'outil pour mieux permettre de cerner son utilisation ;
- e. **complémentaire** : Chaque outil doit préciser en quoi il est lié aux Objectifs de Développement Durable.

En outre, chaque groupe travaillera sur la feuille de route, en guise de plans d'actions, d

6. PARTICIPANTS

6.1 Au niveau national, 20 participants suivants sont attendus:

MGLDAT: 01; ONUFEMMES, 01; CLM : 01; IED/AFRIQUE: 01; FAO: 01; OIM: 01; SCBFD: 01
ADM: 01; GOLD: 01; Plateforme nationale de Planification: 04 (CAEL, DADL, DGP, PNDL); AMS : 06;
Facilitateur: 01

6.2 Au niveau déconcentré et décentralisé: 28 participants suivants sont attendus

ARD (Thies, Dakar, Matam, Diourbel, Kaolack, Fatick, Kolda, Saint-Louis, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Sedhiou, Ziguinchor, Louga)

SRADL (Dakar, Louga, Sédhiou, Ziguinchor)

SRPL (Thies, Dakar, Matam, Diourbel, Kaolack, Fatick, Kolda, Saint-Louis)

Aménagement du Territoire: (Dakar, kaffrine,)

6.3 Au niveau thématique, 32 participants suivants sont attendus y compris les personnes ressources et structures venant du niveau national : Nutrition: 08, Changement climatique : 08, Genre: 08, Migration: 08

7. COMPOSITION DES GROUPES

7.1 GROUPE NUTRITION (18)

PRESIDENT: DADL (Abdoulaye NDIAYE)

RAPPORTEUR: CLM

- 04 représentants du BEN de la CLM (Responsable des Opérations, Chargé de la Gouvernance Locale, CMN, RZO/Matam)
- 1 représentant REACH
- 1 représentant Yajeendé
- 1 représentant de la Division de l'Alimentation et de la Nutrition/MSAS
- 1 représentant ONG 3D
- 1 représentant Association d'Elus Locaux (ADS,
- 1 représentant Association d'Elus Locaux (AMS)
- 1 représentant de la Plateforme Nationale d'Appui à la Planification
- 1 représentant du Projet Gouvernance pour le Développement Local (GOLD)
- 01 représentant ARD Kédougou
- 01 représentant ARD de Kolda
- 01 représentant SRP Saint-Louis
- 01 représentant SRP Matam
- 01 représentant SRP Kolda
- 01 représentant ARD Thiès

7.2 GROUPE GENRE (18)

PRESIDENT: CAEL (Abdou KHADRE LO)

RAPPORTEUR: UNITE GENRE MGLDAT

- | | |
|--|---|
| ○ Ndeye Maty Ndoye | Unité Genre du MGLDAT |
| ○ Fatim Z Daffé LO | PNDL |
| ○ Marame Cissé | DSDT / MGLDAT |
| ○ Dieynaba Wane | ONU Femmes/ GELD |
| ○ Marième Manel Fall | ONU Femmes/GELD |
| ○ 1 représentant (e) Association d'Elus Locaux (ADS, | |
| ○ 1 représentant (e) Association d'Elus Locaux (Louga AMS) | |
| ○ Selly ba | Personnes ressources |
| ○ Aby sylla | Personnes ressources |
| ○ Absa wade | Directrice équité et égalité genre MFFE |
| ○ Penda Diouf | Observatoire genre St Louis |
| ○ Badara Amar | Cellule Planification du MGLDAT |
| ○ Abdourahmane gueye | Service Régional DADL Louga |
| ○ 01 représentant SRP Fatick | |
| ○ 01 représentant ARD Louga | |
| ○ 01 représentant SRDAL Dakar | |
| ○ 01 représentant(e) ADM | |
| ○ 01 représentant ARD Dakar | |

7.3 GROUPE CHANGEMENT CLIMATIQUE (18)

PRESIDENT: (DP/MEFP)

RAPPORTEUR: FAO/IED

- 01 Représentant IED Afrique
- 02 Représentants FAO
- 01 Représentant ANACIM
- 01 Représentant DEEC
- 01 Représentant ENDA Ecopop
- 01 Représentant CSE
- Birame Diouf, CONGAD
- Boubacar FALL, COMNACC
- Babacar DIA Programme TACC
- 01 Représentant UICN
- 01 Représentant de l'AMS (Aliou Kébé (député Maire)
- 01 représentant ARD Kaffrine
- 01 représentant ARD Fatick
- 01 représentant Aménagement régional de kaffrine
- 01 représentant service régional environnement de Kaffrine
- 01 représentant Aménagement régional de Dakar
- 01 représentant ARD Saint-louis

7.4 GROUPE MIGRATION (18)

PRESIDENT: (MOCTAR DIATTARA)

RAPPORTEUR: ICMD

- 01 Représentant IED Afrique Responsable Migration
- 01 Représentant IED Afrique Responsable Recherche
- 01 Représentant ANACIM
- 01 Représentant GRDR, Expert Animation communautaire
- 01 représentant SRP Dakar
- 01 représentant SRP Thiès
- 01 représentant SRP Diourbel
- 01 représentant SRP Kaolack
- 01 Représentant Antenne ARD Bakel/Tamba
- 01 Responsable du volet genre et communication du PRODAM de Matam
- 01 ARD de DIOURBEL
- 01 ARD de SEDHIOU
- 01 ARD de Kaolack
- 01 représentant ARD Ziguinchor
- 01 représentant SRADL Sédhiou,
- 01 représentant SRADL Ziguinchor
- 1 représentant (e) Association d'Elus Locaux (ADS,
- 1 représentant (e) Association d'Elus Locaux Gorgui CISS (AMS)

8. Calendrier et organisation

L'atelier se déroulera à Somone (Decamerone), du **11 au 14 juillet 2017**. L'agenda ci-dessous décline les principales activités ainsi que les horaires.

AGENDA DE L'ATELIER NATIONAL D'INTEGRATION DES DIMENSIONS TRANSVERSALES DANS LE GUIDE DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL:

(GENRE, NUTRITION, CHANGEMENT CLIMATIQUE, MIGRATION)

| HORAIRES | ACTIVITÉS |
|---|---|
| 1^{er} JOUR: MARDI 11 juillet 2017 | |
| 8H30 - 9H | Accueil et inscription des participants |
| 9H - 9H30 | Ouverture de l'Atelier. Propos introductifs |
| 9H30 - 10H00 | <i>Discours Président de l'UAEL</i> <i>Discours du représentant des Partenaires technique et financier</i> <i>Discours Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales,</i> <i>Présentation des Termes de référence par le facilitateur</i> |
| 10H00 - 10H45 | Pause-café et Point de Presse |
| 10h45- 11h | Présentation synthétique des étapes et grandes lignes du Guide de planification locale, par Abdoulaye NDIAYE (DADL) |
| 11 h- 12 h00 | Communications/débats Axe 1: Enjeux de l'intégration des dimensions transversales dans le guide de planification <ul style="list-style-type: none"> - Nutrition (par Aminata NDOYE, RDO/CLM) - Genre (Par Maty NDOYE SECK) - Migration (Yvain BON) - Changement climatique (Djibril DIOP, IED/Afrique) |
| 12H00 - 13H00 | <i>Echanges autour des communications</i> |
| 13H00 - 15H00 | Pause - Déjeuner |
| 15H00 - 16H00 | Communications sur la prise en compte des aspects financiers et comptables des dimensions transversales par le Directeur du Secteur Public local (DSPL). |
| 16H00 - 17H00 | Débats et Synthèse |
| | PAUSE CAFE et CLOTURE |
| 2^{er} JOUR: MERCREDI 12 juillet 2017 | |
| 9H00 - 9H30 | Présentation des TDRs des Groupe de travail: CONSIGNES ET DESIGNATION DES GROUPES DE TRAVAIL |
| 9H30 - 13 H 00 | TRAVAUX DE GROUPE GROUPE 1 : Nutrition GROUPE 2 : Migration GROUPE 3 : Genre GROUPE 4 : Changement climatique |
| 10H30 - 11H30 | Débats |
| 13H00 - 15H00 | Pause - Déjeuner |
| 15H00 - 17H30 | <i>Poursuite des Travaux de groupe</i> |
| 3^{er} JOUR: JEUDI 13 juillet 2017 | |
| 9H30 - 13 H 00 | POURSUITE TRAVAUX DE GROUPE GROUPE 1 : Nutrition GROUPE 2 : Migration GROUPE 3 : Genre GROUPE 4 : Changement climatique |
| 13H00 - 15H00 | Pause - Déjeuner |
| 15H00 - 17H30 | <i>Restitution des travaux de groupe</i> GROUPE 1 (Nutrition) et GROUPE 2 (Migration) SYNTHESE ET CLOTURE |
| 4^{ème} JOUR: VENDREDI 14 juillet 2017 | |

| | |
|--------------------|---|
| 9H00 - 10 H 30 | <i>Restitution des travaux de groupe</i> GROUPE 3 (Genre) |
| 10 H 30 - 11 H | Pause-café |
| 11 H -12 H 30 | <i>Restitution des travaux de groupe</i> GROUPE 4 (Changement climatique) |
| 12 H 30 - 13 H- 00 | SYNTHESE & CLOTURE |